

LE FOREM RECRUTE

Un - Une Psychologue

Lieu : Charleroi – Siège central

Direction : Accompagnement/Gestion des parcours publics fragilisés

Date limite pour postuler : 01.02.2024

Conditions d'accès : Master en sciences Psychologie avec 1 ans d'expérience professionnelle en lien avec la fonction

Contrat à durée indéterminée

Barème : régime public échelle A6/1 (3.694,94 € mensuel brut avec 1 an d'ancienneté)

Votre mission

- vous analysez les dossiers soumis par les AS et participez à l'analyse de l'octroi du statut non mobilisable qui concerne certains demandeurs d'emploi accompagnés en « trajet spécifique » (occupation : min. 30%) ;
- vous venez en appui des Assistants sociaux (AS) et des Conseillers de référence (CR) dans la prise en charge des demandeurs d'emploi présentant des problèmes de santé mentale, ou, plus largement, d'ordre psycho-médico-social (cf. annexe) ;
- vous évaluez l'impact des problématiques psychologiques sur l'insertion socio-professionnelle et suggérez des actions de remédiations spécifiques ;
- vous intervenez comme interlocuteur de référence pour les services externes relevant du secteur de la santé mentale/du handicap, voire auprès de certains partenaires du Forem.

Activités

- vous assurez des permanences téléphoniques pour les demandes des AS et CR et vous analysez les situations présentées en vue de leur permettre une première prise de recul ;
- vous réalisez des concertations avec les AS et CR pour formuler des recommandations au sujet de la prise en charge des demandeurs d'emploi ;
- vous intervenez auprès des demandeurs d'emploi en vue de rechercher des solutions pour réduire l'impact de la problématique de santé mentale sur les démarches d'insertion professionnelle – occasionnellement, vous réalisez des examens psychologiques ;
- vous analysez les dossiers constitués par les AS

- pour les demandeurs d'emploi pris en « trajet spécifique » ;
- vous mettez en place des outils spécifiques à destination des Assistants sociaux et, en particulier, vous participez à la recherche des outils qui facilitent et améliorent l'exploration des dimensions définies dans l'ICF (cf. annexe) ;
- vous veillez à l'adéquation de l'orientation vers les services externes ;
- vous vous déplacez dans les locaux du Forem de la région du demandeur d'emploi.

Votre profil

- vous disposez de compétences cliniques (psychologie clinique, neuropsychologie, orthopédagogie, psychologie de la santé ou assimilé) ;
- vous connaissez les règles de passation de tests et de la restitution des résultats ;
- vous connaissez le secteur de l'insertion socio-professionnelle et de la santé mentale ;
- vous connaissez les missions du Forem ainsi que son offre de services, en particulier celle de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ;
- vous avez une bonne maîtrise des outils bureautiques ;
- vous développez avec vos différents interlocuteurs une relation de confiance.

Procédure de sélection

Une présélection sera faite sur base des dossiers de candidatures. Des épreuves éliminatoires de sélection seront ensuite organisées :

- une épreuve portant sur les compétences et caractéristiques psychologiques requises pour exercer la fonction ;
- un entretien devant jury.

L'Office se réserve le droit d'ajouter une épreuve complémentaire.

Infos sur les liens suivants :

- [Comment postuler valablement](#)
- [Ce que le Forem offre en tant qu'employeur](#)
- [Compétences comportementales de Niveau A](#)

Votre contact :

selection.recrutement@forem.be
[objet de mail : 109330 – Un – Une Psychologue].

Le cœur de métier du Forem est l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail dans une perspective d'emploi durable et de qualité, ainsi que la satisfaction des besoins des employeurs et de leurs offres d'emploi.

Une partie des demandeurs d'emploi font face à des troubles d'ordre psycho-médico-sociaux qui peuvent être autant de freins à l'insertion professionnelle. Le Forem doit assurer une prise en charge spécifique de ces chercheurs d'emploi dès lors que les problèmes identifiés sont invalidants pour l'insertion sur le marché de l'emploi. Une partie conséquente du travail de l'équipe des psychologues s'inscrit ici.

Le « trajet spécifique »

Lorsqu'un demandeur d'emploi ne peut pas simplement réaliser les démarches de recherche d'emploi nécessaires pour s'insérer sur le marché du travail car il connaît des difficultés d'ordre psycho-médico-social, un « trajet spécifique » doit être proposé à l'intéressé. Ce type d'accompagnement comporte un ensemble d'actions intensives visant à réduire l'impact des facteurs qui entravent l'insertion sur le marché du travail et à favoriser l'insertion socioprofessionnelle. Ce trajet est assuré au Forem par un Assistant social qui peut, le cas échéant, avoir recours à la collaboration de tiers, et ponctuellement aux psychologues.

La durée maximale de cet accompagnement est de 39 mois, après quoi le demandeur d'emploi peut soit bénéficier d'un statut de « demandeur d'emploi non mobilisable » (réévalué 2 ans plus tard), soit reprend ses démarches de recherche d'emploi avec un conseiller de référence.

Tout au long de la prise en charge par un assistant social, celui-ci complète un outil d'accompagnement qui permet d'identifier les problématiques ainsi que les points forts sur lesquels s'appuyer pour envisager des pistes d'actions et définir un plan d'actions adapté à la situation du demandeur d'emploi.

Cet outil (appelé « ICF »), partagé par tous les Services publics de l'Emploi en Belgique, a été conçu en prenant les dimensions significatives en lien avec l'insertion professionnelle de la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) développée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Les psychologues garantissent la validité de la complétion de cet outil.

Les psychologues peuvent aussi être sollicités par les collaborateurs des équipes d'accompagnement socio-professionnel et sectoriel lorsqu'ils se trouvent bloqués dans leur accompagnement face à des demandeurs d'emploi exprimant ou manifestant des difficultés d'ordre psychologique.

Et des rencontres avec les demandeurs d'emploi (qui bénéficient de l'accompagnement socio-professionnel et sectoriel, et qui éprouvent des difficultés psychologiques qui entravent leurs démarches d'insertion) peuvent être concertées avec le demandeur d'emploi et l'assistant social ou le conseiller de référence qui l'accompagne ; il s'agit d'une offre de service non obligatoire.